



www.abtmimmobilier.com

Info@abtmimmobilier.com

06.22.00.59.25

Barème d'honoraires (ce barème annule et remplace le précédent pour tous les mandats acceptés à partir du 1 septembre 2023)

TRANSACTION Honoraires à la charge du vendeur

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.

En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Prix de vente	Honoraires maximums	Prix de vente	Honoraires maximums
19999 €	5.000 €	100.000 € à 119.999 €	8,4% TTC
20.000 € à 39.999 €	25 % TTC	120.000 € à 139.999 €	7,5% TTC
40.000 € à 59.999 €	17% TTC	140.000 € à 319.999 €	7% TTC
60.000 € à 79.999 €	12,5 % TTC	320.000 € à 699.999 €	6% TTC
80.000 € à 99.999 €	10% TTC	à partir de 700.000 €	5% TTC

LOCATION

Locaux nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 89 art.5)	Forfait 1 mois de loyer	Charge bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	zone très tendue : 12€ m2	Bailleur (inclus dans le forfait)
	zone tendue : 10 € m2	Charge locataire
	reste du territoire : 8 € m2	
Etat des lieux entrée et sortie	3 € m2	Bailleur (inclus dans le forfait) Charge locataire

GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89)	7,5 % TTC du montant du loyer (facturation minimum 132 € annuel)	Charge bailleur
Locaux meublés	7,5 % TTC du montant du loyer (facturation minimum 132 € annuel)	Charge bailleur
Garages, Parkings	115 €	A la charge de chacune des parties

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A
- CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>